

30/ 4°) TRANSFERTS de BUREAUX

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Dès l'année dernière M. le Trésorier Payeur Général et M. le Receveur Municipal m'ont demandé à transférer la Recette Municipale dans un bureau plus important, tant en raison du nombre d'employés que du nombre du public.

J'ai donc demandé à M. le Président de la Chambre d'Agriculture de bien vouloir envisager de mettre à notre disposition la grande salle de séance et la salle occupée par ses propres bureaux afin d'y loger la Perception, étant entendu que nous mettrions à sa disposition la salle actuellement occupée, à titre essentiellement précaire et révocable, par la R.T.F.

Simultanément, M. le Juge de Paix, Président du Tribunal de Petite Instance me demandait d'envisager l'éventualité d'une pièce supplémentaire pour y loger les bureaux du Représentant du Ministère Public.

La situation essentiellement provisoire et révocable de la R.T.F., à la disposition de laquelle on avait mis une pièce au rez de chaussée, m'a amené à demander à M. le Directeur de la R.T.F. de me rendre cette pièce.

Tout en admettant le bien fondé de cette demande, M. le Directeur de la R.T.F. m'a demandé de sursoier à toute décision.

Or, hier, j'ai reçu notification de M. le Receveur Municipal qu'il est autorisé à transférer ses bureaux, et ce aux frais du ministère dont il dépend.

J'envisage les transferts suivants et je vous demande de les approuver.

La R.T.F. nous rendant la pièce qu'elle occupe, la Perception prendrait les deux pièces actuellement occupées par la Chambre d'Agriculture et celle-ci aurait celle actuellement occupée par la R.T.F.

Les locaux de la Perception seraient partagés entre le Tribunal de Petite Instance, pour un bureau et le Bureau Municipal d'Hygiène./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MAGE.

Le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport dont je viens de vous donner lecture.

Adopté à l'unanimité.